



VILLE DE GIF

COMPTE RENDU SUCCINCT

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2020

	PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSES REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES
M. BOURNAT, maire	X		
M. CAUCHETIER, adjoint au maire	X		
Mme MERCIER, adjointe au maire		X	
M. ZIGNA, adjoint au maire		X	
Mme LANSIART, adjointe au maire	X		
M. BARRET, adjoint au maire	X (à partir de la question V-1 incluse)		X (jusqu'à la question IV-5 incluse)
Mme FAURIAUX, adjointe au maire	X		
M. FASOLIN, adjoint au maire	X		
Mme BAUDART, adjointe au maire	X		
M. DUPUY, adjoint au maire	X (à partir de la question IV-1 incluse)	X (jusqu'à la question III-1 incluse)	
Mme LAVARENNE, adjointe au maire	X		
M. FAUBEAU, conseiller municipal délégué	X		
Mme RAVINET, conseillère municipale déléguée	X		
M. TOURNEUR, conseiller municipal délégué	X		
Mme SOULEZ, conseillère municipale déléguée	X		
M. GARSUAULT, conseiller municipal délégué	X		
Mme TOURNIAIRE, conseillère municipale déléguée	X		
M. ROMIEN, conseiller municipal	X		
Mme ASMAR, conseillère municipale	X		
M. BOURIOT, conseiller municipal	X		
Mme BOUCHEROY, conseillère municipale	X		
M. NISS, conseiller municipal	X		
Mme TARREAU, conseillère municipale	X		
M. BERTON, conseiller municipal	X		
M. CLAUSSE conseiller municipal	X		
Mme BARBÉ, conseillère municipale		X	
Mme LARDIER, conseillère municipale	X		
M. LEHN, conseiller municipal	X		
Mme NOIROT, conseillère municipale	X		
Mme LENZ, conseillère municipale	X		
M. MANIL, conseiller municipal	X		
Mme BAGUE, conseillère municipale	X		
M. DE MONTMOLLIN, conseiller municipal	X		
Mme LE ROY, conseillère municipale	X		
M. HAVEL, conseiller municipal	X		



MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : 01 69 18 69 18 - Courriel : contact@mairie-gif.fr - Site Internet : www.ville-gif.fr

- soit 34 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s jusqu'à la question IV-5 incluse,
- soit 35 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s à partir de la question V-1 incluse,

Monsieur CLAUSSE est désigné secrétaire de séance.

Madame FAURIAUX et monsieur BOURIOT sont désignés assesseurs, dans le cadre des opérations de vote à bulletin secret.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 28 MAI 2020, 9 JUIN 2020 ET 23 JUIN 2020

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les procès-verbaux des séances du 28 mai 2020, 9 juin 2020 et 23 juin 2020.

I – AFFAIRES FINANCIERES

1. Procès-verbal de mise à disposition par la commune des installations d'assainissement au profit de la Communauté Paris-Saclay

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal et ses annexes de mise à disposition des installations d'assainissement établi entre la Communauté Paris-Saclay et la commune,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son adjoint délégué, en charge des finances, à signer ledit procès-verbal et tout document y afférent,

- **DIT** que l'excédent du résultat comptable de clôture constaté au compte de gestion 2019 du budget annexe de l'assainissement sera repris lors de la prochaine décision modificative du budget principal.

II – PERSONNEL

1. Convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition partielle et temporaire d'un agent du service « prévention des risques professionnels » du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France au profit de la commune, pour une durée de trois ans, à compter du mois de janvier 2021,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son adjointe déléguée, à signer ladite convention, et toutes les pièces y afférentes.

III – ACTIVITES COMMERCIALES

1. Exploitation des marchés forains « le marché Neuf » et « le marché du Parc » – avenant n° 1 au contrat d'affermage

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au contrat d'affermage pour l'exploitation des marchés forains « le marché Neuf » et le « marché du Parc », conclu avec la SAS MANDON, ayant pour objet la prise en compte des conditions d'exploitation

dégradées de l'activité du délégataire résultant des mesures engagées pour limiter la propagation de l'épidémie de la Covid-19,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou sa conseillère municipale déléguée, à signer ledit avenant, et toutes les pièces y afférentes, avec la SAS MANDON.

IV – AFFAIRES CULTURELLES

1. Tarifs de la saison culturelle 2020-2021 – Ajout d'un spectacle et fixation du tarif

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'identifier le spectacle « Et si l'empathie c'était sexy ? » en catégorie B et d'appliquer à ce spectacle le tarif approuvé par délibération du Conseil municipal du 23 juin 2020 pour la catégorie correspondante,

- **DIT** que les autres spectacles et tarifs correspondants demeurent inchangés.

2. Ludothèque municipale – Modification du règlement intérieur

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les modifications au règlement intérieur de la ludothèque municipale,

- **ADOPTE** ledit règlement intérieur modifié « septembre 2020 », tel qu'il est annexé à la délibération,

- **DIT** que ledit règlement intérieur est d'application immédiate et restera en vigueur jusqu'à modification.

3. Convention de partenariat avec l'association « Club Chevy 2 »

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association « Club Chevy 2 », d'une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2020, fixant les modalités des aides accordées par la commune à ladite association en contrepartie de ses engagements relatifs à l'accomplissement de ses missions pédagogiques, artistiques, et culturelles sur le territoire communal,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son adjointe déléguée, à signer ladite convention, et toutes les pièces y afférentes.

4. Convention de partenariat 2020-2023 avec l'association « Vo-Vf » et versement du solde de la subvention 2020

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association « Vo-Vf », d'une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2020, fixant les objectifs de ladite association ainsi que les moyens financiers et matériels mis à sa disposition par la commune,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son adjointe déléguée, à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes,

- **DECIDE** d'allouer, par application de ladite convention, le solde de la subvention 2020, d'un montant de 12 000 €, à l'association « Vo-Vf », pour l'organisation de la huitième édition de son festival « *Vo-Vf, le monde en livres* », qui se déroulera sur le territoire communal, du 2 au 4 octobre 2020.

5. Subvention exceptionnelle à l'association « Gif Photo-Club »

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle, d'un montant de 1 000 €, à l'association « Gif Photo-Club » pour l'organisation d'une exposition, intitulée « *hors les murs – Gif et son patrimoine architectural* », du 19 septembre 2020 au 18 octobre 2020.

V – JEUNESSE

1. Point Information Jeunesse – Renouvellement de labellisation 2020-2023

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **SOLLICITE** le renouvellement de la labellisation du « Point Information Jeunesse » auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, pour les années 2020 à 2023,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son adjointe déléguée, à signer tous les documents afférents au renouvellement de ladite labellisation.

VI – SPORTS

1. Subvention d'équipement à l'association « Olympique Club Giffois »

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention d'équipement, d'un montant de 8 387,38 €, à l'association « Olympique Club Giffois » pour sa section « gymnastique artistique féminine », pour l'acquisition d'un praticable d'entraînement de la salle de gymnastique aux agrès du complexe sportif de Courcelle.

VII – AFFAIRES SOCIALES

1. Subvention exceptionnelle à l'unité locale de Limours de l'association « Croix-Rouge Française »

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle, d'un montant de 750 €, à l'unité locale de Limours de l'association « Croix-Rouge française » afin de lui permettre de continuer ses actions en faveur des personnes en difficulté.

VIII – AFFAIRES FONCIERES

1. Acquisition des parcelles cadastrées section E n°s 562, 743, et 744, situées route de Châteaufort

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées section E n°s 562, 743, et 744, d'une superficie totale d'environ 3,3 hectares, tel que figurant en rayé sur le plan annexé à la délibération, au prix de 1 452 000 € HT, en vue de son intégration dans le domaine public communal, et afin d'y aménager son Centre Technique Municipal,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son adjointe déléguée, à signer la promesse de vente, s'il y a lieu, et l'acte de transfert de propriété correspondant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération,

IX – ADMINISTRATION GENERALE

1. Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement – Création – Composition – Désignation des membres issus du Conseil municipal

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de créer un comité consultatif permanent, pour la durée du mandat municipal 2020-2026, dénommé « comité consultatif d'urbanisme et d'environnement »,

- **DECIDE** de fixer la composition dudit comité comme suit :

- neuf membres issus du Conseil municipal désignés en son sein et siégeant à la commission cadre de vie et urbanisme,

- huit membres issus d'associations locales giffaises désignées par arrêté du maire,

A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public pour la désignation des membres issus du Conseil municipal pour siéger au comité consultatif d'urbanisme et d'environnement,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE** les neuf membres issus du Conseil municipal qui composeront le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, et siégeant à la commission cadre de vie et urbanisme, à savoir :

- . madame Catherine LANSIART (liste « *Gif!* »)
- . monsieur Philippe GARSUAULT (liste « *Gif!* »)
- . monsieur Thierry FASOLIN (liste « *Gif!* »)
- . monsieur Alain FAUBEAU (liste « *Gif!* »)
- . monsieur Nicolas TOURNEUR (liste « *Gif!* »)
- . monsieur Pierre ROMIEN (liste « *Gif!* »)
- . madame Sabine BARBE (liste « *Gif!* »)
- . madame Evelyne BAGUE (liste « *Gif Territoire d'Avenirs* »)
- . monsieur Christophe DE MONTMOLLIN (liste « *Le Printemps Giffois* »)

- **PREND ACTE** que ledit comité sera présidé par madame Catherine LANSIART, adjointe au maire, déléguée dans le domaine du cadre de vie et de l'urbanisme, qui sera désignée par arrêté du maire.

2. Comité consultatif du logement social – Création – Composition – Désignation des membres issus du Conseil municipal

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de créer un comité consultatif permanent, pour la durée du mandat municipal 2020-2026, dénommé « comité consultatif du logement social »,

- **DECIDE** de fixer la composition dudit comité comme suit :

- sept membres issus du Conseil municipal désignés en son sein,
- trois membres issus de la population giffaise, nommés par arrêté du maire,

A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'adopter le scrutin public pour la désignation des membres issus du Conseil municipal pour siéger au comité consultatif du logement social,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE** les sept membres issus du Conseil municipal suivants pour siéger au comité consultatif du logement social :

- madame Marie-Pierre TOURNIAIRE (liste « Gif ! »),
- madame Caroline LAVARENNE (liste « Gif ! »),
- madame Katia TARREAU (liste « Gif ! »),
- madame Paula ASMAR (liste « Gif ! »),
- monsieur Alban BOURIOT (liste « Gif ! »),
- monsieur Pierre MANIL (liste « Gif Territoire d'Avenirs »),
- monsieur Jean HAVEL (liste « Le Printemps Giffois »),

- **PREND ACTE** que ledit comité sera présidé par madame Marie-Pierre TOURNIAIRE, conseillère municipale déléguée dans le domaine des actions intergénérationnelles et du logement, qui sera désignée par arrêté du maire.

3. Communauté Paris-Saclay – Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges – Représentants de la commune

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** qu'une erreur matérielle a été commise dans la retranscription du nom d'un candidat élu en qualité de représentant suppléant dans la délibération du 28 mai 2020 relative à l'élection des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté Paris-Saclay, et que cette dernière doit être rectifiée en conséquence,

- **PROCLAME** élus, sur la base des votes recueillis lors de l'élection des candidats et retranscrits dans la délibération du 28 mai 2020, les deux conseillers municipaux suivants pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté Paris-Saclay :

- monsieur Pierre-Yves ZIGNA, en qualité de représentant titulaire,
- monsieur Yann CAUCHETIER, en qualité de représentant suppléant.

4. Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée – Election des délégués

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **RETIRE** sa délibération du 9 juin 2020 relative à l'élection de délégués titulaires et de délégués suppléants représentant la commune pour siéger au Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée,

- au 1^{er} tour de scrutin :
 - nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
 - nombre de votants : 35
 - nombre de suffrages obtenus par :

En qualité de premier délégué titulaire
. madame Caroline LAVARENNE : 35 voix

En qualité de second délégué titulaire
. madame Marie-Pierre TOURNIAIRE : 35 voix

En qualité de premier délégué suppléant :
. madame Dominique RAVINET : 35 voix

En qualité de second délégué suppléant :
. madame Katia TARREAU : 35 voix

- **PROCLAME** élus les deux délégués titulaires de la commune suivants pour siéger au Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée :

- madame Caroline LAVARENNE,
- madame Marie-Pierre TOURNIAIRE,

- **PROCLAME** élus les deux délégués suppléants de la commune suivants pour siéger au Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée, en cas d'empêchement des délégués titulaires :

- madame Dominique RAVINET,
- madame Katia TARREAU.

5. Règlement intérieur du Conseil municipal

Le Conseil municipal,

- par 28 voix pour,

- 7 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : madame NOIROT, madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE, monsieur DE MONTMOLLIN, madame LE ROY, monsieur HAVEL,

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'il figure en annexe de la délibération.

X - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

XI - INFORMATIONS DIVERSES

◆

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte des services municipaux de la mairie, de la mairie-annexe de Chevry-Belleville et de la mairie-annexe de Moulon, en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Gif-sur-Yvette, le **24 SEP. 2020**
Le maire,

Michel BOURNAT